

CAPL du 05 juillet 2019

Compte-rendu affectation locale catégorie A au 1^{er} septembre 2019

• LE CONTEXTE :

La situation préfiguratrice de notre direction prévoit la tenue d'un groupe de travail en amont de la CAPL. Celui-ci s'est tenu le 1^{er} juillet. La direction nous a exposé 6 situations dérogatoires et leurs raisons. Il s'agit de 3 affectations d'office et 3 décisions du directeur dans l'intérêt du service ou de l'agent. Pour la CGT Finances Publiques 34 ces GT ne doivent pas être des pré-CAPL. Ainsi, nous n'avons exposé aucun cas particulier, mais juste pris les informations auprès de la direction.

La CAPL d'affectation locale des inspecteurs s'est tenue le 5 juillet 2019. La campagne de régularisation des ALD/détachés conduit au résultat suivant : 22 ALD régularisés sur 26 (dont 21 sur poste), 3 détachés régularisés sur 9. Ce mouvement voit l'arrivée de 17 cadres A.

• REPONSE DE LA DIRECTION A NOTRE DECLARATION LIMINAIRE :

Le président de la CAPL nous a indiqué qu'il ferait la même réponse que pour la CAPL C et B : vos interpellations sur la géographie revisitée sont des questions de fond qui seront débattues dans d'autres instances (CTL, ...).

Nous avons tout de même obtenu 2 réponses :

- Concernant le décalage de calendrier ALOA/géographie revisitée, le président note ce dysfonctionnement, il l'explique par le fait que les annonces de géographie revisitée aient été pilotées par la Centrale. Il rajoute que « cela se fera sur 4 ans donc cela laisse le temps, d'autant que sont prévus des mouvements locaux pastillés géographie revisitée ».
- Concernant le fait que les promus par liste d'aptitude de B en A ou par examen professionnel du 34, soient considérés comme externes au 34, la direction note cette rupture d'égalité de traitement. Le DDFIP n'aurait pas dit lors de la réunion du 24 avril qu'il porterait une attention particulière sur ces cas (zut nous avons mal entendu et mal compris...) car il n'a pas le pouvoir de changer les règles. Toutefois, les RH feront remonter cela lors du point d'étape de mi juillet sur la départementalisation.

• INTERVENTIONS DE LA CGT :

Pour la CGT, les nouvelles règles de gestion sont un outil préalable à la géographie revisitée. Compte tenu du nombre de sollicitations que nous avons eu, force est de constater que ces nouvelles règles n'ont pas été comprises des agents. La CGT les avait d'ailleurs dénoncées et combattues.

Pour l'administration, ce nouveau dispositif permet un certain nombre de latitudes :

- dérogation sur le délai de séjour
- dérogation sur l'ancienneté administrative (exemple : possibilité si profil donné (ou pas...) de primer un collègue plus ancien).

- affectation d'office : après avoir déroulé le mouvement, si l'agent n'obtient pas satisfaction, il est affecté d'office sur un poste vacant.

L'administration a précisé que ces 3 dérogations ont été utilisées avec parcimonie et justesse. Cependant la direction locale n'a pu les mettre en œuvre avec autant de souplesse qu'elle l'espérait ! Le président a indiqué regretter de ne pas pouvoir utiliser une 4e dérogation : ne pas respecter l'ordre des vœux.

Les cas particuliers soulevés par les organisations syndicales lors de cette CAPL n'ont pas conduit à des changements d'affectation par rapport au projet. Une affectation d'office est toutefois améliorée suite à l'intervention de la CGT. Le président a rappelé, comme lors de CAPL B, que tout cas peut être réexaminé en cours d'année, hors CAPL, en concertation avec le médecin de prévention.

● POSITION PRISE PAR LA CGT :

Compte tenu de la difficulté dans laquelle ce mouvement va placer :

- les services accueillant des inspecteurs découvrant totalement un métier
- les cadres A mutés d'office ou n'ayant pas obtenu de mutation, qui vivent ces nouvelles règles de mutation comme une injustice
- les PCE de Montpellier et Biterrois en terme d'effectifs

La CGT Finances Publiques 34 a voté **CONTRE** ce mouvement.

Nous ne nous satisferons jamais de voir des compétences professionnelles mal utilisées, des agents non satisfaits tandis que la direction gagne en outils décisionnels !!!



Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

par mail sur cgt.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr
sur notre page facebook **CGT Finances Publiques 34**
ou sur notre site local <http://www.dgfip.cgt.fr/34/>

Vos élus et experts en CAPL A CGT FINANCES PUBLIQUES 34